

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 avril 2018
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit et le dix avril à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 05 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GUYON, Maire de Bézu-le-Guéry.

Étaient présents : Jean-Armand DELAITRE, Nicolas LEFRANC, Frédéric MORET, Philippe GUYON, Fany BUSTEAU, Philippe GILLON, Francine PASQUIER-DEVIRON, Bernard PITULA, Sindy LEFRANC

Représentés par : Serge CAILLIEZ par Philippe GILLON, Jacqueline ATTARD-PITULA par Bernard PITULA

Absent :

Absents excusés :

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du 12 décembre 2017 sera adopté au prochain conseil municipal.

Etude de zonage du pluvial

Monsieur le Maire fait savoir que lors de la dernière réunion de conseil communautaire qui s'est tenue le 1^{er} février 2018 Madame Elisabeth Clobourse, Vice-Présidente en charge de l'eau, de l'assainissement, GEMAPI et du SPANC a informé que les communes devaient avoir réalisé leur zonage du pluvial dans le cadre du transfert obligatoire des compétences.

Aucune commune du territoire n'a réalisé son étude de zonage.

Il a donc été proposé que la Communauté de Communes lance un marché en groupement de commandes dans le cadre d'une mutualisation afin que les communes puissent se conformer à la réglementation.

Il a été décidé que ce groupement de commandes soit porté par la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne qui procédera à la coordination de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant. Elle sera également chargée de signer, de notifier et d'exécuter le marché.

La Communauté de Communes demandera la subvention en lieu et place des communes à l'agence de l'eau à hauteur de 80% du montant TTC.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes réglera l'ensemble des factures et récupérera la subvention.

Les communes régleront les 20% restant à la Communauté de Communes ainsi qu'une participation pour les frais de réalisation du marché.

Les 20% et les frais seront demandés au commencement de l'étude afin que la Communauté de Communes n'ait pas à utiliser sa ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DECIDE de participer au marché en groupement de commandes dont la Communauté de Communes du Canton de Charly sera coordinatrice pour réaliser une étude de zonage du pluvial dans la commune

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour réaliser une étude de zonage du pluvial avec la Communauté de Communes du Canton de Charly
- ACCEPTE DE REGLER au commencement de l'étude le solde de 20% correspondant au coût de l'étude déduction faite de la subvention accordée par l'agence de l'eau et la participation pour les frais de réalisation du marché.

Compte de gestion 2017

Le conseil municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2017

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur PITULA Bernard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Philippe GUYON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		127 819.90		90 232.49		218 052.39
Opérations exercice	124 638.82	65 722.74	139 263.05	147 370.47	263 901.87	213 093.21
Total	124 638.82	193 542.64	139 263.05	237 602.96	263 901.87	431 145.60
Résultat de clôture		68 903.82		98 339.91		167 243.73
Restes à réaliser	85 624.00				85 624.00	
Total cumulé	85 264.00	68 903.82		98 339.91	85 624.00	167 243.73
Résultat définitif						81 619.73

2- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés

- 3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de séance
Bernard PITULA

Affectation des résultats 2017

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017, les membres du conseil municipal décident d'affecter les résultats de l'exercice 2017 sur le budget 2018, comme suit:

- au C/002 : recettes de fonctionnement **81 619.73€**
- au C/001 : recettes d'investissement **68 903.82€**
- au 1068 : recettes d'investissement **16 720.18€**

Vote des 4 taxes

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2018 :

- | | |
|---|--------|
| - taux de taxe d'habitation | 13.46% |
| - taux de taxe sur le foncier bâti | 8.94% |
| - taux de taxe sur le foncier non bâti | 15.76% |
| - taux de cotisation foncière des entreprises | 17.06% |

budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, votent à l'unanimité le budget primitif 2018 qui s'établit comme suit, équilibré en dépenses et en recettes :

- pour la section de fonctionnement à hauteur de **347 671.62€**
- pour la section d'investissement à hauteur de **262 224.00€**

Souscription à la fondation du patrimoine

Monsieur le Maire expose la nécessité de faire une demande de souscription à la fondation du patrimoine des Hauts de France,

afin de pourvoir aux travaux de la réfection de la toiture de l'église de BEZU-LE-GUERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la souscription de la fondation du patrimoine des Hauts de France pour la réfection de la toiture de l'église.

Nomination officielle du rond-point

Proposition faite de baptiser la passerelle au lieu du rond point compte tenu de la symbolique de celle-ci. Le nom du Lieutenant-Colonel Richard DERBY est retenu, en hommage au rôle qu'il a eu dans l'église de Bezu-le-Guery en 1918.

L'inauguration de la passerelle, sera le dimanche 3 juin 2018.

Lecture du P.V de l'association des Bizouyats

Monsieur le Maire fait lecture du PV de l'association des Bizouyats, et présentation de leur budget prévisionnel.

Événement du centenaire 1918-2018

Présentation du programme du 1er week end de juin par F. Moret et discussions autour de cet événement.

QUESTIONS DIVERSES

- Le site internet connaît un retard de mise en ligne. F. Moret précise que celle-ci ne saurait tarder.

- Le maire, présente les propositions de cavurnes de chez NIVESSE et HUREAU.

- F MORET, Propose d'organiser la "journée verte" le samedi 19 mai 2018.

- J.A DELAITRE, propose de remercier Madame Sylvie WALLEZ pour tout le travail qu'elle fournit pour la commémoration du centenaire.

- N Lefranc dit que Mr Jean Antrope demande si les tuiles de récupération entreposées dans la grange pouvaient lui être vendues. Les membres du conseil municipal acceptent de céder ces tuiles pour la somme de 100 Euros.